

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 5 (1867)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Causeries du Messager de Belmont  
**Autor:** Passereau, Marguerite  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-179302>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ayant été tenues : Nous sommes d'accord, qu'un seul accusateur ne suffit pas, surtout si lui-même est coupable de crime, comme étant indigne qu'on adjoute foy à sa déclaration, voire à son serment; mais que deux ou trois témoins sont requis; et que leur témoignage soit bien pesé et examiné, puisqu'il est question de ce que l'homme a de plus précieux : qui est sa vie, son honneur et celui de ses parens. Neantmoins nous sommes d'avis, que, combien qu'une seule accusation ne soit pas suffisante pour convaincre un homme, toutesfois elle l'est assez pour obliger les juges à l'examiner en présence de l'accusateur, notamment si l'accusé est de mauvaise vie, veu que telles confrontations, comme on appelle, sont quelquefois efficacieuses à amener les coupables à confession.

La seconde : Si la marque au corps sondée avec une eppingle, dans icelle planté, sans qu'il en sorte du sang et que la personne le sente, doit-être tenue pour une réalité et raison suffisante de la sorcellerie? — Sur cette question nous sommes d'avis, que les marques telles quelles sont spécifiées en la dernière question de Leurs Excellences, ne sont pas des preuves assurées de sorcellerie, veu qu'elles peuvent estre faites par la violence de Satan, sans le consentement des marquez, comme il appert en des enfants, et peut arriver à d'autres. Neantmoins estent conjointes avec des accusations et une mauvaise vie, elles donnent poids pour examiner et presser plus sérieusement les personnes qui en sont atteintes.

### L'enlèvement des ours de Berne

PAR RAPINAT.

Chacun sait combien la France nous fit payer cher les services qu'elle nous rendit lors de notre émancipation, en 1798. Les différents troubles qui agitèrent la Suisse à cette époque y entretinrent trop longtemps l'intervention étrangère et lui donnèrent des droits qu'elle ne se fit pas faute d'exploiter. Les commissaires qui nous furent envoyés par le Directoire français, et surtout Rapinat, traitèrent notre pays en province conquise, levant des contributions, confisquant les propriétés nationales, et tarissant d'un trait des ressources lentement amassées, enfin outrageant à plaisir amis et ennemis. Ce sont les abus commis par Rapinat qui inspirèrent, dans le temps, au doyen Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse*, ces vers bien connus :

La Suisse qu'on pille et qu'on ruine  
Voudrait bien que l'on décidât,  
Si Rapinat vient de rapine,  
Ou rapine de Rapinat.

Les lignes suivantes, que nous empruntons aux *Mémoires de Cléry*, donnent des détails assez curieux sur Rapinat, ainsi que sur l'enlèvement des ours et du trésor de Berne.

« Rapinat, avocat à Colmar, avait obtenu l'importante mission de gouverner la Suisse; il avait alors quarante-cinq ans; sa taille était moyenne, son visage pâle et grave ne manquait pas d'expression, ses che-

veux étaient d'un blond plus que foncé, et sa tournure commune le faisait ressembler bien moins à un magistrat qu'à un maire de village, lorsqu'il se présentait affublé de l'écharpe tricolore, et la tête couverte d'un grand chapeau à plumet.

« Il est difficile de concevoir comment, ayant passé sa vie au bureau, il avait pu contracter et conserver l'habitude de certaines expressions triviales qu'il employait à chaque phrase, telles que : *Tenez, voyez-vous, citoyen, voilà l'histoire de ça!* et qu'il accompagnait d'un geste singulier ; il portait sa main droite au front, puis la faisait descendre sur sa cuisse, où il en appliquait un grand coup.

« C'était un républicain aussi chaud que Brutus ; avec les grands mots de *nation* et de *patrie*, on obtenait de lui et on lui faisait faire tout ce qu'on voulait, parce qu'il était de bonne foi, et confiant jusqu'à la crédulité. On profita de son idolâtrie républicaine pour lui faire commettre des exactions et des injustices qui le firent exécrer en Suisse.

» Bonaparte, qui faisait à Toulon de grands préparatifs pour son expédition d'Egypte, avait besoin de fonds pour s'embarquer ; on y pourvut aux dépens de la Suisse. La première opération de finances qui se fit dans ce pays fut de tirer du trésor de Berne soixante quinze mille marcs de matières d'argent qu'on lui envoya (toutes monnaies anciennes qui n'avaient plus de cours). Le commissaire des guerres, Vidal, fut chargé d'accompagner ce convoi que les Bernois virent sortir de chez eux avec une indifférence d'autant plus capable d'étonner que, quelques jours après, ils montrèrent un véritable désespoir lorsqu'on leur enleva les armes parlantes de la ville, c'est-à-dire les deux ours que l'on entretenait dans les fossés. Cet enlèvement se fit avec le plus grand appareil ; toute la troupe était sous les armes, une escorte considérable accompagna jusqu'à la frontière les chariots qui renfermaient les deux animaux, et qui les transportèrent au jardin des plantes à Paris : c'est d'eux qu'est sorti l'ours *Martin*, si connu des Parisiens.

» Je ne ferai pas de réflexion sur les motifs qui purent déterminer le commissaire du Directoire, *Rapinat*, à enlever ainsi les armes parlantes des Bernois, mais il y a lieu d'en faire de bien étranges en voyant ces mêmes habitants qui, la veille, ne s'étaient pas émus lorsqu'on leur enlevait d'immenses trésors<sup>4</sup>, jeter les hauts cris, s'empresser autour des chariots, et répandre d'abondantes larmes au départ de ces animaux qu'ils considéraient comme leurs dieux pénates. — Il faut en conclure, ajoute Cléry, que les Suisses tiennent plus à tout ce qui peut rappeler la patrie, ou flatter leurs habitudes, qu'aux richesses qui, plus d'une fois, corrompent l'esprit public. »

L. M.

### Causeries du Messager de Belmont.

MARGUERITE PASSEREAU,

et ce que les cloches de Lausanne lui disaient.

*Marguerite Passereau* était une jeune veuve du hameau de

<sup>4</sup> On évalue à 44 millions ce qui fut enlevé à Berne, tant en argent qu'en armes, vin et blé.

Chailly ; son domaine, trop considérable pour une personne privée de son principal appui, comprenait une douzaine de poses en prés, champs, vignes, et quelques parcelles de bois ; il touchait au torrent de la Vuachère, qui prend sa source dans le Jorat au-dessus des Croisettes et se jette dans le Léman au Denantou. Si nous avons dit qu'elle était jeune, c'était plutôt par condescendance et courtoisie pour le beau sexe en général, qui n'aime pas qu'on lui rappelle son âge ; cette qualification se trouve d'ailleurs justifiée par la circonstance que la mort de son mari l'avait rendue veuve quinze mois avant les paroles mystérieuses des cloches de Lausanne, qui ont fourni le sujet d'une des Causeries du Messager de Belmont. Nous avons donc le droit de l'appeler une *jeune veuve*, quoique âgée de trente-huit ans bien comptés, ainsi que l'attestait le registre des naissances de la commune de Belmont, son lieu de naissance. Malgré notre sollicitude à observer les lois de la galanterie, nous remarquons à notre grand regret que nous les avons violées, en oubliant de dire que Marguerite pouvait être appelée encore la *jolie laitière de Chailly*, nom que lui avaient donné les étudiants de l'Académie de Lausanne, et qu'elle conserva jusqu'à son second mariage, acte imprudent qu'elle paya bien cher par la perte de son indépendance et de son repos domestique.

Marguerite avait eu pour premier mari un homme très-laboureux, aimé et respecté dans tout le hameau, et qui méritait l'estime publique par les services qu'il rendait comme membre de la municipalité.

*Rodolphe*, c'est ainsi que s'appelait ce brave homme, avait épousé Marguerite, contrairement aux vœux et aux conseils de son tuteur, qui lui avait proposé une riche héritière de Chailly ; mais les beaux yeux de Marguerite et les coiffades qu'elle lui avait lancées à l'abbaye de Pully, à laquelle les jeunes gens de Chailly et de Belmont ne manquent jamais d'assister, avaient triomphé de tous les obstacles et de toutes ses hésitations. Rodolphe épousa Marguerite et n'eut pas lieu de s'en repentir ; l'amour ardent qu'il eut pour elle jusqu'à sa mort lui cachait heureusement quelques défauts de sa chère femme, qui auraient pu le rendre très malheureux, s'il s'en était aperçu. Marguerite était un peu coquette, et ne repoussait pas assez les flatteries des citadins qu'elle voyait dans ses courses journalières à Lausanne, où elle vendait le lait de ses vaches. Quelques méchantes langues prétendent même qu'elle n'était pas restée tout-à-fait insensible aux belles paroles du notaire W..., que son mari avait choisi pour rédiger son acte de mariage ; et qui avait renvoyé sa vieille laitière pour la remplacer par Marguerite.

Rodolphe, qui n'accompagnait jamais sa femme en ville, aurait été au comble du bonheur s'il avait eu des enfants ; mais n'en ayant point, l'amour qu'il avait pour sa femme en était devenu d'autant plus vif. Marguerite était heureuse, autant qu'une femme bien-aimée pouvait l'être, qui gouverne en maîtresse absolue dans son ménage, et pour laquelle le mari a conservé toute la tendresse et les assiduités d'un fiancé.

La fièvre typhoïde, l'ange exterminateur des habitants de Lausanne et de ses environs, troubla la paix et le bonheur d'une union qui avait été jusqu'à ce moment à l'abri de tout orage. Rodolphe, attaqué par cette cruelle maladie, se coucha pour ne plus se relever. Malgré les soins de Marguerite, qui prouva dans cette occasion qu'elle aimait véritablement son mari, celui-ci mourut au bout de quinze jours, et laissa sa femme dans la douleur et l'embarras d'un veuvage prématué. Hélas ! elle se voyait seule et sans appui à la tête d'un domaine assez étendu, qui avait besoin d'une grande surveillance pour continuer à prospérer. L'idée d'un second mariage ne pouvait pas manquer de lui venir déjà dans la première année de son veuvage. Nous aimons à croire que cette idée lui était suggérée bien plutôt par des considérations économiques que par les regards qu'elle jetait de temps en temps sur son valet *Jean*, gaillard robuste, originaire du canton de Berne, que son mari avait engagé dix-huit mois avant sa mort, et qui jusqu'à ce moment s'était acquitté de ses devoirs avec conscience et fidélité. On ne pouvait rien reprocher à ce jeune homme, si ce n'est peut-être sa jeunesse, mais c'est un défaut dont on se corrige peu à peu ; quant à sa brusquerie et son empertement, on les pardonne facilement ces défauts, lorsqu'il sont rachetés par l'assiduité, la vigueur et l'ardeur au travail. D'ailleurs, aux yeux d'une femme, la jeunesse n'est jamais un obstacle.

Après l'année de deuil, observée religieusement par les campagnards, Marguerite était à peu près décidée et avait fixé son choix ; elle était maîtresse de sa main et de son sort, son mari l'avait instituée unique héritière de sa fortune. Si la veuve hésitait encore de convoler en secondes noces, c'était son désir d'être encouragée à le faire par ses parents, ses connaissances et particulièrement par le notaire W... en qui elle avait une entière confiance. Dans l'intention de consulter celui-ci, elle se rendit à Lausanne la veille de la Pentecôte, tout juste quinze mois après la mort de son mari, et elle y resta toute la matinée pour écouter à son aise et sans rien précipiter, les sages conseils de son confident.

« Je suis encore d'âge à pouvoir me marier, » lui dit-elle, après lui avoir exposé toutes les difficultés de sa position, qu'il connaissait d'ailleurs depuis longtemps déjà. « Eh bien, mariez-vous donc ! » lui répondit le notaire avec un léger sourire.

« Mais, » continua-t-elle, « on dira peut-être que celui que j'ai choisi est beaucoup trop jeune pour moi ? » C'est peut-être vrai, lui dit le notaire, vous avez raison, et l'avis d'autres gens n'est pas à mépriser, ne vous mariez donc pas ! — « Je le ferai sans doute, reprit-elle, si je n'avais qu'à consulter mon cœur et mes inclinations ; mais d'un autre côté, comment pourrais-je rester seule avec un train de campagne comme le nôtre, ne vaudrait-il pas cent fois mieux choisir quelqu'un qui m'aiderait ? — C'est juste, lui répondit M. W., si l'on voulait prendre en considération tout ce que les voisins et les voisines vous disent, on finirait par porter l'âne sur son propre dos, au lieu de se faire porter par lui ; mariez-vous donc ! — Je ne manquerais pas de le faire aussi vite que possible, dit Marguerite, en baissant les yeux et en renouant le cordon de son tablier qu'elle venait de dénouer dans un mouvement d'impatience ; mais j'hésite encore ; sans doute Jean est excellent garçon, et fort bon travailleur, et je crois aussi qu'il m'aime ; mais d'un autre côté, il est tellement emporté que j'ai peur de ses accès de colère ; figurez-vous qu'il est jaloux comme un tigre, et qui sait s'il ne se laisserait pas entraîner un beau jour jusqu'à oublier les égards qu'il me doit, et à me faire sentir la vigueur de ses poings ; on m'a dit que les Bernoises ont beaucoup à souffrir de la brutalité de leurs maris. Mon premier mari a été trop bon pour que je puisse m'habituer à un traitement de cette nature. — Ce n'est pas engageant sans doute, dit le notaire, mais à la campagne on n'est pas si délicat, et des scènes de cette nature se passent aussi dans notre pays. Cependant si votre cœur se révolte à cette idée, ne vous mariez pas. — Ce serait peut-être plus prudent de ma part, objecta-t-elle encore, mais d'un autre côté, il est généralement admis que les meilleurs chevaux sont souvent les plus fougueux, et lancent quelquefois des ruades. Jean appartient à cette race ; quand il s'agit de faucher ou de ramasser le foin, on n'en trouve guère de plus intrépide. — S'il en est ainsi, ma chère, dit le notaire en l'interrompant brusquement, profitez de sa bonne disposition et ne différez pas ; attelez aussi vite que possible ce cheval fougueux au char de votre ménage, mariez-vous ! — Je suis bien aise que vos conseils semblent se prononcer aussi en faveur de toutes ces considérations, poursuivit la belle veuve, en donnant à sa voix un air d'assurance qui lui manquait encore ; cependant ne croyez-vous pas que je risque beaucoup d'être éclipsée un beau jour, quand je ne serai plus la maîtresse, mais seulement l'épouse docile et soumise ? . . . Jeunesse aime à s'amuser, et cherche ses pareils ; quel malheur si quelque caprice allait s'emparer du cœur de mon mari et . . . — Eh bien ! dit le notaire d'un ton d'impatience, à tout prendre, je finis par croire que vous ferez beaucoup mieux de vous tenir à ce dernier parti. Ne vous mariez donc pas !

La laitière, plus indécise après cette réponse qu'elle ne l'avait été avant d'entrer chez le notaire, quitta celui-ci pour faire quelques emplettes en ville. Elle se rendit chez une de ses amies qui l'invita à dîner, et ce n'est que vers le soir qu'elle rentra chez elle. A la sortie de la ville, près de l'auberge de l'Ours, elle rencontra le messager de Belmont, en compagnie duquel elle avait souvent fait le même chemin, jusqu'au petit pont en bois de la Perraudette, qui sépare les territoires de Chailly et de Belmont.

(*La suite au prochain numéro.*)

F. N.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN, PLACE DE LA PALUD, 21.